

LA GAZETTE

LOISIRS



Repas des aînés

VIE LOCALE



Parcours santé - jeunes

**VIE
ASSOCIATIVE**



ÉDITO

TILLIERES ET SEVREMOINE TOUJOURS EN MOUVEMENT

La mise en œuvre de la Commune Nouvelle en Janvier 2016 a été incontestablement un fait marquant de l'histoire de notre territoire. Ce choix nous permet, en même temps, de réaliser de grands projets et de continuer à faire vivre les petites communes.

Les projets d'urbanisme et d'aménagements en sont une bonne illustration.

Les services de Sèvremoine ont pris le relais de projets initiés par Tillières

- L'aménagement du lotissement du Grand Pré a abouti. Aujourd'hui les 10 lots sont vendus et les constructions vont voir le jour en 2018. Dans le futur Plan Local d'Urbanisme de Sèvremoine il est prévu 8 constructions annuelles sur Tillières. Cela nous permet de conserver l'attractivité sur notre commune et maintenir des services indispensables à notre quotidien.

- Les travaux d'assainissement s'inscrivent également dans cette logique de capacité de développement dans les années à venir. Une rénovation était nécessaire pour permettre de nouvelles constructions, mais c'est aussi l'occasion de rénover l'adduction d'eau potable et d'enfouir les réseaux électriques et téléphoniques pour un embellissement de notre agglomération.

La réalisation de ces travaux d'envergure, facilitée par les choix prioritaires de Sèvremoine, n'occulte pas l'animation locale assurée par le conseil communal Tilliérois et les associations locales.

Notre « Gazette » est désormais distribuée dans toutes les boîtes à lettres 6 fois par an avec le Magazine de Sèvremoine. Elle se fait l'écho de la vitalité de Tillières. Sans vouloir être exhaustif j'ai fait le choix de rappeler quelques événements marquants.

- 2017 a vu la création d'une association d'artisans commerçants, l'ACE Artisans Commerçants Entrepreneurs. La nouvelle association s'est fait connaître en organisant au printemps une exposition à la salle des fêtes, et à l'automne les portes ouvertes des entreprises de la Zone Artisanale. Bravo aux initiateurs et bonne chance à cette association.

- Le Conseil Municipal des Enfants a œuvré comme chaque année à l'amélioration des conditions de vie, de loisirs, de détente pour les jeunes de Tillières, mais aussi pour les adultes. Un parcours de santé a vu le jour rue des Guilloires dans l'espace vert longeant le ruisseau. Une nouvelle équipe de jeunes élus va prendre le relais pour 2018/2019.

- Soucieux de la qualité de notre environnement une équipe de bénévoles a participé au nettoyage des fossés. Bien sûr cette opération mérite d'être reconduite. En 2018 elle aura lieu le samedi 17 mars. Une date à retenir dès maintenant

- Le Ciné Plein Air organisé chaque année par Sèvremoine a eu lieu le 26 Août à Tillières sur le terrain de foot. Soirée magnifique pour les 400 participants qui sont venus à cette grande soirée familiale.

Voilà quelques exemples des nombreuses initiatives qui animent Tillières.

Tillières continue d'écrire son histoire, en évoluant, en vivant avec son temps, en s'appuyant sur l'expérience des Tilliérois d'origine et en profitant des apports des nouveaux arrivants. C'est notre nouvelle image, c'est notre réussite à tous.

Je ne doute pas que 2018 verra encore de belles réalisations.

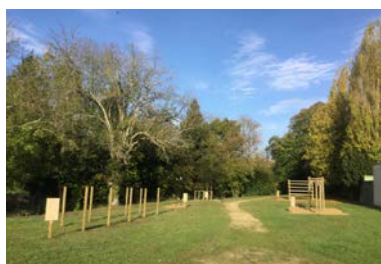
Au nom des élus de Tillières je vous souhaite à tous une excellente année 2018.

Michel ROUSSEAU,
Maire Délégué de TILLIERES

SOMMAIRE

Edito 2

Les projets du CME 3



Nettoyage de Printemps 3

Portrait de... 4

**Les 30 ans de la fête de la
Bernache** 4



MBC (Moine Basket Club) 5

Les ACE 5

Harmony Danse 5

Brûlage des végétaux 6

Sécurité routière 6

Un peu d'histoire ! 7

Remue' méninges 8

**Changement des horaires
d'ouverture de la mairie** 8

Rédaction et mise en page :
Commission Communication
de Tillières

Intégration : ICI Beaupréau

Impression : Imprimerie des Mauges -
800 exemplaires

CONSEIL MUNICIPAL DES ENFANTS

INAUGURATION

Du côté du CME

Le CME a joué les prolongations cette année puisque leur dernier projet n'a vu le jour que mi-October. Le parcours de Santé est maintenant terminé et chacun peut aller en profiter Rue des Guilloires. L'inauguration a eu lieu Mi-Novembre en présence de quelques enfants avec leurs parents mais aussi de M. le Maire et de quelques conseillers. Un moment convivial qui s'est terminé autour d'un petit verre de jus de pommes ! Cela clôture donc les projets de Maëva, Albane, Maé, Gustave, Nolwen, Nolan, Robin et Rose qui achève ainsi leur an-



née au sein du conseil Municipal des enfants. Un grand merci à eux pour leurs idées et investissement durant cette année. Nouveauté pour cette année 2018, les élections auront lieu en janvier et le conseil sera élu non plus pour une année mais

pour deux années. Cela permettra d'avoir plus de temps pour finaliser les différents projets mais aussi de pouvoir avoir des projets plus importants. Rendez-vous donc début février pour connaître le nom des nouveaux élus !

NETTOYAGE DE PRINTEMPS

TILLIERES SE FAIT PROPRE !

Le SAMEDI 17 MARS 2018,

La Commission Voirie de Tillières vous propose de faire un geste pour l'environnement, en nettoyant la nature de 10 h à 12 h. Comme l'année dernière et à l'initiative de cette Commission, des bénévoles de **tout âge** vont remettre un peu de propreté dans le village. Rendez-vous sur le parking du local des agents communaux, rue du Stade à 10 h 00, pour la remise des consignes et explications de tri et l'indication du lieu de ramassage. Chaque groupe se verra remettre des gants et sacs pour faciliter le travail. **Merci de prévoir votre gilet jaune !**

Si vous êtes intéressés par cette action, n'hésitez pas



à vous faire connaître à la mairie : 02.41.70.47.83 ou tillieres@sevremoine.fr.

À l'issue de cette matinée de nettoyage, un verre de l'amitié vous sera offert pour vous remercier de VOTRE BONNE ACTION.

PRESENTATION D'UN ELU

PORTRAIT DE ALLAIN MERLAUD

Allain MERLAUD

66 ans

Retraité

Conseiller municipal en 2008

Adjoint en 2014



Mon rôle...

En 2008, élu dans la commission « Infrastructures » avec Raymond Poilane (ce qui m'a permis de connaître plus largement la commune), j'ai continué en 2014 en tant qu'adjoint, dans la même commission avec une nouvelle équipe.

Commune nouvelle en 2016...

Pour Sèvremoine, je suis conseiller délégué de la même structure dirigée par Paul Manceau, ainsi que de la commission « Espaces Naturels » animée par Marion Berthommier.

Mes motivations...

Ayant toujours eu envie de participer à la vie communale et, à une année de la retraite, avec la sollicitation de Raymond et Alain, j'ai accepté... Ce qui permet de voir et surtout comprendre comment fonctionne une petite commune « Tillières » au sein d'une grande commune :

« Sèvremoine », dans une communauté de communes : « Mauges Communauté »

Un souvenir...

La remise de la « Bouteille d'Or » à Tillières en 1998, la meilleure récompense du vignoble nantais pour les médailles obtenues aux différents concours (Nantes, Paris...); une belle journée de rencontre entre les viticulteurs et les habitants, animée par les Chevaliers Brevins.

Un endroit...

La Guiltière, un grand village dans le vignoble du Muscadet, longtemps indépendant avec sa salle des fêtes, sa chapelle, son école (où j'y ai fait toutes mes années d'école primaire) qui aujourd'hui n'existe plus.

TILLIERES en 1 mot...

Une petite commune où il fait bon vivre ... !!!

RETROSPECTIVE

RETOUR SUR LES 30 ANS DE LA BERNACHE



Le samedi 7 octobre, le comité des fêtes de Tillières a organisé l'anniversaire de la fête de la bernache. Ce sont 330 personnes qui ont pu apprécier cette soirée.



Dès leur arrivée, les personnes ont eu le droit à une photo dans une décoration viticole puis ils ont eu un gobelet d'anniversaire en cadeau. Ensuite ils sont rentrés dans la salle des fêtes, là où coulaient plusieurs fontaines d'apéritif. Vers 22h,

tout le monde est sorti pour découvrir ce merveilleux feu d'artifice qui a duré 12 minutes...

Pour clôturer cette soirée, un buffet était dressé et un orchestre jouait avec beaucoup d'entrain. Le comité des fêtes était ravi de cette soirée et a été beaucoup félicité et remercié par les participants, ce qui est très encourageant vu le travail effectué.

D'autre part, le comité des fêtes tient à préciser que seul, ils se sont autofinancés.

Si vous voulez rejoindre cette équipe, merci de contacter Nadia au 06 28 46 20 71



SAISON 2017/2018

HARMONY DANCE



Depuis 5 ans déjà, l'association Harmony Dance propose des cours de danse contemporaine et de modern' jazz aux enfants à partir de 5 ans ainsi qu'aux adultes. Ils sont ouverts aux garçons comme aux filles et les débutants y sont volontiers acceptés.

Notre professeure, Marie Morisson, exerce et s'investit au sein de l'association depuis septembre 2012.

Les cours se déroulent dans la salle de motricité de l'École Pierre et Marie Curie de St Germain sur Moine, le mercredi après-midi (5 cours) et le jeudi soir (3 cours). Cette année, l'association compte 100 adhérents.

Chaque saison se termine par un gala avec deux représentations. Cette année elles auront lieu le samedi 9 juin (20h30) et le dimanche 10 juin 2018 (15h) à l'Espace culturel Maurice Ripoché à Montfaucon-Montigné.

Vous pouvez venir découvrir gratuitement cette activité, lors des Portes Ouvertes qui auront lieu à la salle de cours habituelle, aux horaires habituels. Il suffit de contacter l'association via notre adresse-mail :

harmonydance49@gmail.com ou en contactant la présidente ; Mme Reverdy Marie au : 02 41 70 42 79.

Au plaisir de vous rencontrer.

Le bureau H D



ARTISANS/COMMERCANTS

LES ACE DE TILLIERES



Depuis maintenant un an, Les ACE de Tillières, association des Artisans, Commerçants et Entrepreneurs de Tillières, se réunissent dans le but de :

- dynamiser la vie économique de Tillières par des actions d'animations, de communication et de promotion,
- offrir un lieu de rencontre entre professionnels pour se connaître, échanger, se former, s'informer et favoriser un partenariat inter-professionnel,
- être une force de propositions et un interlocuteur auprès des clients, des pouvoirs publics et des associations ou syndicats intervenant sur le territoire pour représenter les intérêts des adhérents.

Vous êtes artisans, commerçants ou entrepreneurs sur Tillières, vous désirez en savoir plus ou nous rejoindre, nous vous convions donc à notre prochaine réunion le 12 février 2018 à 20 h à la salle Girault. Merci de vous inscrire auprès de Joy BRUN par téléphone au 02 41 70 46 77 ou par mail : lesace.tillieres@gmail.com.

Tous nos vœux et très Bonne Année 2018 à tous de la part de l'ensemble des membres :

Garage automobiles AD Tillières Automobiles BLOUIN Aurélien - 02 41 70 47 10 27 rue de la Poste - Tillières	Caviste à domicile Léonard Vins et Terroirs LANDREAU Tony - 06 82 73 52 17 10 rue des Sorbiers - Tillières
Coiffeur Anthony Coiffure BOURMAUD Anthony - 02 41 70 47 46 31 bis rue de la Poste - Tillières	Poseur de menuiserie Lardeux JP Sarl LARDEUX Jean-Paul - 06 15 18 43 11 6 L'Échasserie - Tillières
Boulangier L'épi d'or BRUN Joy - 02 41 70 46 77 12 rue de la Poste - Tillières	Bois de chauffage Albanique Bois de Chauffage PAPIN Mickael & Nicolas - 06 60 43 44 49 1 Le Châliet - Tillières
Couvreur CHARRIAU Sébastien - 02 41 70 89 72 33 rue de la Poste - Tillières	Prestataires de Services Agricoles Albanic Aviculture Services PINEAU Patrick - 06 43 71 46 58 6 rue du Douai - Tillières
Gérante supérette PRIGI CLEMOT Chantal - 02 41 56 07 88 1 Place de l'Eglise - Tillières	Arboriculteur, vente de fruits & légumes Les Vergers du Portonnet RINEAU Valentin - 02 41 30 17 91 4 Le Portonnet - Tillières
Ebéniste DOURNEAU Dominique - 02 41 75 91 40 29 rue de la Poste - Tillières	Paysagiste Les Jardins du Moulin RINEAU Patrice - 02 41 46 45 81 48 rue de la Poste - Tillières
Prévention & Sécurité ULTIMA Sécurité GORA Thomas - 02 41 56 97 46 21 du Cormier - Rue de la Gâtine - Cholet	Maitre d'œuvre Conception du Domaine ROUSTEAU Sylvain - 02 41 85 54 03 3 ^{me} rue du Pont Neuf - Tillières
Agences de communication C'est tout comme GODEVIN Marie - 02 41 63 27 35 20 rue de la Boule d'Or - Tillières	Garage Négoce Lavage Automobile ASP AUTO SANCHO Patrice - 06 50 69 95 82 Z.A. de la Providence - Tillières
Dépannage informatique HELIAS Emmanuel - 07 86 37 64 86 3 rue des Deux Chênes - Tillières	Électricien, plombier, chauffagiste THOMAS Philippe - 07 50 31 08 16 4 La Gaudonnière - Tillières
Hypnose - Reiki Magnétisme Evel en soi HELIAS Isabelle - 06 18 26 02 68 3 rue des Deux Chênes - Tillières	Coiffeur L'Esprit Coiffure CORBET Emille - 02 41 75 82 82 2 rue du Commerce - Tillières
Pharmacie Pharmacie Godard GODARD Dorothée - 02 41 70 44 33 11 ^{me} rue de la Poste - Tillières	Accompagnement psycho-éducatif ORREUX Nadège - 06 27 88 08 18 118 Impasse du Coing - Tillières
Atelier de Métallerie Atelier Fer & Vert Stéphane Paillet - 06 81 20 83 34 12 ^{me} rue du Moulin - Tillières	

Rejoignez-nous !
www.lesace.jimdo.com

MOINE BASKET CLUB

MBC

L'année 2017 est l'année de la création du nouveau club « Moine Basket Club » qui se situe dans le quartier Moine de la nouvelle commune Sèvremoine. Le Moine Basket Club regroupe et se pratique principalement dans les infrastructures des communes de Saint Germain, Saint Crespin et Tillières.

Le Moine Basket Club compte cette année 240 licenciés et a inscrit 23 équipes dans les différents championnats :

- 3 équipes détentes
- 4 équipes Seniors
- 19 équipes Jeunes
- 1 école de basket

Le Moine Basket Club a pour objectif d'assurer un basket pour tous, avec un esprit de compétition tout en restant un club familial.

Le Moine Basket Club compte deux éducateurs sportifs salariés et plus de 30 accompagnateurs/éducateurs bénévoles que nous remercions vivement. Le Moine Basket Club c'est aussi un nouveau bureau composé d'anciens membres de L'USM et du TSC, ainsi que de nouvelles vocations...

Le Moine Basket Club, c'est aussi un club dynamique qui organise des manifestations dans nos communes, auxquelles vous êtes les bienvenus :

Dimanche 18 Février 2018 : Loto Géant (St Germain)

Samedi 24 mars 2018 : Soirée Bretonne (Tillières)

Weekend 26/27 mai 2018 : Tournoi Jeunes (St Germain)

Le Moine Basket Club vous remercie pour votre soutien, encouragements et vos contributions.

Le bureau MBC

BRULAGE DE VEGETAUX

UNE PRATIQUE INTERDITE SAUF DEROGATION !



Brûler ses déchets verts dans son jardin peut être puni d'une amende pouvant aller jusqu'à 450 €.

Outre les nuisances pour les voisins : odeurs et fumées désagréables, le brûlage des déchets verts libère dans l'atmosphère des polluants toxiques et des particules fines. Ces brûlages peuvent également être à l'origine de départ de feu dans le jardin.

Ainsi, il est notamment interdit de brûler dans son jardin :

- l'herbe issue de la tonte de pelouse,
- les feuilles mortes,
- les résidus d'élagage,
- les résidus de taille de haies et arbustes,
- les résidus de débroussaillage,
- les épiluchures.

Les déchets verts doivent être déposés en déchetterie ou dans le cadre de la collecte sélective organisée par la commune. Vous pouvez également en faire un compost individuel.

Les voisins incommodés par les odeurs peuvent par ailleurs engager la responsabilité de l'auteur du brûlage pour nuisances olfactives.

Des arrêtés préfectoraux précisent dans chaque département les conditions et les interdictions d'emploi du feu. En cas de risque élevé d'incendie ou de pollution atmosphérique, le préfet peut interdire l'emploi du feu à tout moment de l'année. **L'incinération des végétaux coupés est sous l'entière responsabilité du propriétaire ou l'ayant droit.**

L'arrêté préfectoral portant sur le brûlage des végétaux (déchets verts) à l'air libre autorise :

Les agriculteurs à brûler leurs déchets verts issus de leur activité agricole du 16/10 au 15/05 de 7h à 17h

Les particuliers à brûler des déchets végétaux secs issus d'une production personnel en dehors des zones urbaines à condition qu'il ne cause pas de nuisance directe au voisinage. Il s'agit d'une tolérance accordée seulement entre 11h et 15h30 de décembre à février et de 10h à 16h30 les autres mois (sauf risques d'incendies).

SECURITE ROUTIERE

LA PREVENTION S'ADRESSE AUSSI AUX PIETONS

Pour l'heure, le gilet jaune n'est pas obligatoire pour les piétons. Mais il reste vivement recommandé par les autorités, notamment dans certaines circonstances.

Nuit, brouillard, en cortège : les piétons doivent être visibles

Actuellement, seuls les piétons contraints de sortir de leur véhicule sur la route ou au bord de la route doivent impérativement porter un gilet jaune fluo (depuis 2008), afin d'être repérés par les autres automobilistes lancés à pleine vitesse. Ainsi les piétons en question sont protégés, et les accidents moins nombreux. Mais désormais, les autorités recommandent aux piétons qui marcheraient la nuit, dans le brouillard, ou au sein d'un convoi, d'un cortège ou d'une procession, de porter un équipement rétroréfléchissant. Afin d'être mieux vus par les voitures qui les dépasseraient.

Près de 5 000 piétons blessés ou tués sur la route C'est souvent déjà le cas lorsqu'un groupe d'enfants se rend à la piscine ou descend du bus scolaire : tous portent un gilet jaune, afin d'être clairement distingués. Selon l'Observatoire national interministériel de la sécurité routière, 499 piétons ont été tués en France et 4 323 blessés hospitalisés en 2016. Dont un certain nombre car les conducteurs ne les avaient simplement pas vus. La route est un espace collectif partagé où tous les usagers (automobilistes, deux-roues, piétons) sont soumis à l'obligation du respect du Code de la route. Afin de

circuler en toute sécurité, quelques règles simples sont à respecter.

Voici les règles élémentaires de sécurité qui doivent être observées par les personnes se déplaçant à pied sur la route :

Marcher le long de la route

- lorsqu'une chaussée est bordée d'emplacements pratiques réservés aux piétons, ces derniers sont tenus de les emprunter. Si ce n'est pas le cas, les piétons peuvent marcher sur la chaussée en circulant près des bords ;

- hors agglomération, il est préconisé de marcher sur le côté gauche de la chaussée afin de faire face aux véhicules ;

- il est recommandé de porter un gilet jaune. Cette recommandation devient obligatoire dès lors qu'il s'agit d'un trajet en lien avec le transport scolaire (à la montée dans le car et à la descente).

Droits et devoirs des piétons

- les piétons sont prioritaires par rapport aux conducteurs de véhicule dès l'instant où ils sont engagés sur un passage protégé, régulé ou non par des feux tricolores ;

- l'usage des passages piétons s'ils sont situés à moins de 50 mètres de l'endroit de la traversée, est obligatoire ;

- au même titre que pour les autres usagers, les règles du Code de la route doivent être respectées par les piétons. En cas de non-respect, ils sont passibles d'une amende de première classe de 4 € (art. R.412-43 du Code de la route).



UN PEU D'HISTOIRE !

TILLIERES ET SES MOULINS



← Le moulin
Guillou

Tout le monde connaît le Moulin Guillou, mais sachez qu'il fût un temps où il y avait plusieurs moulins à Tillières...

Sur la carte de Cassini vers 1750 étaient présents :

Le Moulin de la Maretière est un moulin à vent, qui fût incendié pendant les Guerres de Vendée puis restauré. Il était encore en activité au XIX^e siècle et appartenait au propriétaire du moulin à eau Pichon, Jean-Jacques Guilbaud.

*Le Moulin à eau de Pichon se situait sur la Sanguèze au Nord de la Guiltière. Il était couplé avec un moulin à vent, et ces deux moulins ont été utilisés jusqu'au XIX^e siècle.

*Le Moulin de la Maissonnette, incendié également durant les Guerres de Vendée, puis reconstruit. Il a appartenu à M. Housset et a été détruit en 1913. Puis il y avait, Les Moulins à vent Guillou qui étaient constituées de deux entités : un moulin plus ancien datant du XVI^e ou XVII^e siècle et un moulin construit autour de 1860, qui existe toujours aujourd'hui...

LE MOULIN GUILLOU

La carte de Cassini témoigne de la présence d'un moulin à Guillou à quelques mètres du moulin actuel. Ce premier moulin aurait été construit dans la première moitié du XVIII^e siècle ; il est détruit dans les années 1930. Le moulin Guillou actuel est construit autour de 1860. Au cours du troisième quart du XIX^e siècle, il est équipé d'ailerons Berton. Aucun bâti-

ment ne lui est adjoint, mais le domaine de l'ancien meunier est tout proche. Le dernier meunier de Guillou, Georges Racineux a cessé son activité dans les années 1942-1943. Le moulin en mauvais état, a été racheté par la commune en 1978. Il est restauré en 1986 par la municipalité et le concours de l'Association des Amis des Moulins d'Anjou. Le mécanisme du moulin Guillou est d'origine. La charpente, la couverture et le chemin de roulement ont été restaurés. Les ailes ont été

remplacées et équipées du mécanisme Berton, permettant au meunier d'ouvrir et de refermer les ailes depuis l'intérieur du moulin.

Datation des campagnes principales de construction :

2^e moitié 19^e siècle ; 19^e siècle
Description Architecturale

Commentaire descriptif :

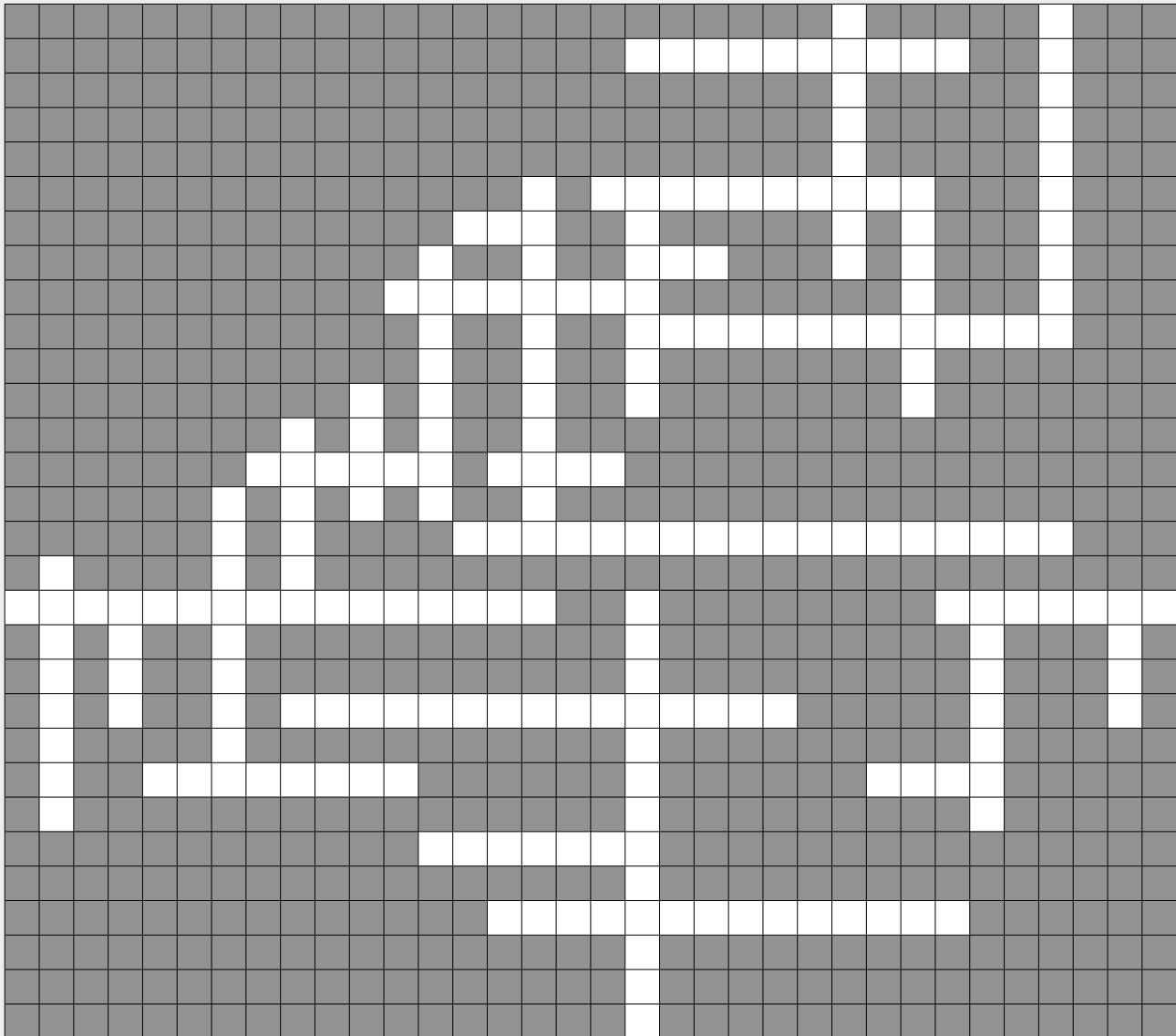
Situé sur une des hauteurs de Tillières, au cœur du vignoble, le moulin Guillou est de type moulin-tour, mesurant 11,50 m de haut et 5 m de diamètre au sol. Bien qu'il soit entièrement enduit en ciment, on notera toutefois l'emploi de moellons équarris (grès, granite et schiste) pour marquer l'encadrement de la porte. Les cerclages en fer témoignent d'une faiblesse de la partie supérieure et vraisemblablement d'un rehaussement consécutif à l'adoption des ailes Berton. Sa toiture conique est couverte en bardeaux de châtaignier. Les ailes de type Berton mesurent environ 13 m d'envergure. Le rez-de-chaussée est réservé au stockage des sacs ; le premier niveau accueille le trieur et le deuxième, un jeu de meules. Les abords du moulin ont été réaménagés par la commune en halte pique-nique.

Matériau(x) de gros œuvre et mise en œuvre :

Granite ; moellon
Matériau(x) de couverture :
Bois en couverture

REMUE' MENINGES ! LES ASSO DE TILLIÈRES

FAMILLES RURALES, ETCETERA, TILLBAD, ADMR, CUMA, MOBCUP, ACCA, ROLLER, LESENFANTSTILLAGES, CHAPELIERE, LEMONDEDUREVE, VITICOLE, GUILTIÈRE, AVOIR 18 ANS, ACPGCATM, VTT, VIVALDI, ACE, STJOSEPH, RELAIS PAROISSIAL, TSC, AGRICOLE, COMITE DES FÊTES, PIERRE PELTIER, LESTILLOUPS, PETANQUE, ARST, GRAPPEDOR, SANGUEZE, ARCT, TENNIS CLUB.



MAIRIE ANNEXE DE TILLIÈRES

2 allée de la Mairie - Tillières
49230 SEVREMOINE
T. 02 41 70 47 83
tillieres@sevremoine.fr

**Changement ouverture au public de
la mairie à compter de janvier 2018 :**

Ouvert du lundi au vendredi
de 9h00 à 12h30
et le samedi de 9h00 à 12h00



www.tillieres.fr



La ville sur Facebook